

**DÉLIBÉRATION N°2022-2023\_09**  
**du Conseil académique de l'université de Franche-Comté**

**Séance du mercredi 8 mars 2023**

**4. Offre de formation du 3<sup>ème</sup> cycle – Formations doctorales**

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 80	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 79	Abstention(s) : 0
Quorum : 40	
Membres présents : 39	Suffrages exprimés : 62
Membres représentés : 23	Pour : 62
Total : 62	Contre : 0

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-4 et L. 712-6-1 III ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur et notamment son article 2 ;

Vu les statuts de l'université de Franche-Comté et notamment son article 42.

Les membres présents et représentés du Conseil académique de l'université de Franche-Comté, approuvent à l'unanimité l'offre de formation du 3<sup>ème</sup> cycle concernant les formations doctorales.

Besançon, le 15 mars 2023

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur Général des Services

  
**Thierry CAMUS**



Annexe / Pièces Jointes  
Offre de formation 3<sup>ème</sup> cycle - formations doctorales



## DA03 -LISTE DES ÉCOLES DOCTORALES EN DEMANDE D'ACCRÉDITATION (document destiné à la DGESIP)

### CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-20231 VAGUE C

Établissement :

Numéro, Sigle et Intitulé	Champs disciplinaires (1 à 10)	Établissements co-accrédités*		Partenaires**
		Délivrance partagée (souligner l'établissement support de l'ED)	Délivrance conjointe	
n° 553, CP, Carnot-Pasteur	1, 2, 3, 4	<u>uB</u> / uFC		
n°593, DGEP, Droit, Gestion, Economie et Politique	7	<u>uB</u> / uFC / IAD		
n° 554, ES , Environnements-Santé	3, 5, 10	<u>uB</u> / uFC / IAD		
n°592, LECLA, Lettres, Communication, Langues, Art	6	<u>uFC</u> / uB		
n°594, SEPT, Société, Espace, Pratiques, Temps	6, 7, 9, 10	<u>uFC</u> / uB / IAD / UTBM		
n°37, SPIM, Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques	2, 8, 9	<u>uFC</u> / uB / ENSMM / UTBM		

ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques ; IAD : Institut Agro Dijon ; uB : Université de Bourgogne ; uFC : Université de Franche-Comté ; UTBM : Université Technologique de Belfort-Montbéliard

\* Les établissements co-accrédités délivrent le diplôme de doctorat, seuls s'ils sont en délivrance partagée, conjointement s'ils sont en délivrance conjointe.

\*\* Les établissements partenaires ne délivrent pas le diplôme de doctorat.

(NB : les établissements co-accrédités en délivrance conjointe et les établissements partenaires étaient auparavant regroupés, sans distinction, au sein de la catégorie "établissements associés").

**Champs disciplinaires (DS)** : 1 - Mathématiques et leurs interactions ; 2 - Physique ; 3 - Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace ; 4 - Chimie ; 5 - Biologie, Médecine, Santé ; 6 - Sciences humaines et humanités nouvelles ; 7 - Sciences de la Société ; 8 - Sciences pour l'ingénieur ; 9 - Sciences et technologies de l'information et de la communication ; 10 - Sciences agronomiques et écologiques.



Département d'évaluation  
des formations

## DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCREDITATION D'UNE FORMATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) : Université de Bourgogne

n°592, LECLA, Lettres, Communication, Langues, Art

### Caractérisation de la formation

Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED  
demande une accréditation

6

### Évolution de la formation

*Préciser la nature de l'évolution de la formation*

Renouvellement avec modifications :

Changement d'établissement demandant la co-  
accréditation

### Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3<sup>e</sup> cycle

*Actions envisagées pour chaque  
recommandation, modalités de mise en œuvre*

L'HCERES a fait 3 recommandations auxquelles l'ED est déjà  
en train de répondre :

- « Clarifier le statut et la place d'ERCOS dans l'ED. »  
Comme cela a déjà été signalé parmi les erreurs factuelles,  
ERCOS a rejoint ELLIADD en 2016, constituant un « pôle  
émergent » qui était et restait attaché à l'ED SPIM. Il n'y a  
donc aucun doute sur le fait que le pôle ERCOS ne relève  
pas de l'ED LECLA. Pour qu'aucune ambiguïté ne demeure,  
le Règlement intérieur de l'ED va être modifié pour bien

	<p>préciser que, parmi les 5 laboratoires relevant de l'ED LECLA, il y a un cas particulier pour le pôle ERCOS d'ELLIADD (UR 4661) qui relève de l'ED SPIM. Une convention sera réalisée pour préciser ce point, conformément aux attentes formulées par l'arrêté du 26 août 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Pour augmenter la mobilité sortante des doctorants et des enseignants, développer à l'échelle de l'ED les partenariats internationaux ainsi que les formations trans-disciplinaires favorisant la mobilité »</li> </ul> <p>La jeune ED LECLA a subi directement le poids des années COVID, ce qui a perturbé son fonctionnement, en particulier concernant les échanges internationaux. Alors que la moitié de ses doctorants sont internationaux et que diverses cotutelles ont été mises en place, l'ED s'engage à œuvrer dans le sens de cette recommandation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« Pour renforcer encore l'implication des doctorants et leurs interactions (déjà un point fort), créer comme dans d'autres ED, un atelier de doctorants pour des présentations de l'état d'avancement des travaux, et prévoir une journée de doctorants LECLA organisée par les doctorants. »</li> </ul> <p>Le règlement intérieur de l'ED précise, dans les actions annuelles, l'organisation d'« Une journée d'études "jeunes chercheurs" » organisée par les doctorants. Là encore, le COVID a mis à mal ces perspectives, même si l'ED a organisé un Forum de ses doctorants en ligne le 17 juin 2021. En lien avec les laboratoires et l'association des doctorants de l'ED LECLA ThèsEnvies, l'ED s'engage à développer les actions préconisées qui entrent dans la logique des nombreuses interactions entre doctorant.e.s que l'ED favorise déjà.</p>
--	--



Département d'évaluation  
des formations

## DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCREDITATION D'UNE FORMATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) (ordre alphabétique) : Institut Agro Dijon, Université de Bourgogne, Université  
Technologique de Belfort-Monbeliard

<b>n°594, SEPT, Société, Espace, Pratiques, Temps</b>	
<b>Caractérisation de la formation</b>	
Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED demande une accréditation	<b>6, 7, 9, 10</b>
<b>Évolution de la formation</b> <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	Renouvellement avec modifications :  Changement d'établissement demandant la co-accréditation
<b>Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3<sup>e</sup> cycle</b>	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	La direction de l'école doctorale Sept remercie le comité pour ses remarques et conseils.  Le comité recommande les points suivants : • <i>Mieux faire vivre l'interdisciplinarité.</i>

	<p>L'école doctorale Sept a effectivement un champ disciplinaire très large (histoire, histoire de l'art, histoire du droit, langues et littératures anciennes, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sciences du sport, sociologie). Nous nous appuyons notamment sur les MSH des deux universités (via des conférences, un prix de thèse interdisciplinaire, des formations...) pour tenter de faire vivre l'interdisciplinarité. Nous allons tenter d'accentuer encore les échanges entre disciplines.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Intensifier l'animation et la communication interne.</i></li><li>• <i>Affirmer l'identité de l'ED et développer le sentiment d'appartenance.</i></li><li>• <i>Améliorer la visibilité de l'ED.</i></li></ul> <p>Nous prenons bonne note de ces suggestions et tacheront d'œuvrer dans ce sens.</p> <p>Par ailleurs, pour répondre à une remarque sur la mise en place des comités de suivi de thèse, nous sommes en train de finaliser la mise en place de l'arrêté du 26 août 2022.</p> <p>Comme suggéré, nous allons également essayer d'accroître notre offre de formation à distance.</p> <p>-----</p>
--	--



Département d'évaluation  
des formations

## DA05 - FICHE DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU HCÉRES EN VUE DE L'ACCREDITATION D'UNE FORMATION DU 3<sup>E</sup> CYCLE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023**  
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Franche-Comté

Établissement(s) co-accrédité(s) (ordre alphabétique): École Nationale Supérieure de Mécanique et des  
Microtechniques, Université de Bourgogne, Université Technologique de Belfort-Montbéliard,

<b>n°37, SPIM, Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques</b>	
<b>Caractérisation de la formation</b>	
Domaines disciplinaires pour lesquels l'ED demande une accréditation	<b>2, 8, 9</b>
<b>Évolution de la formation</b> <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	Renouvellement avec modifications : Changement d'établissement demandant la co-accréditation
<b>Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan et du projet de la formation du 3<sup>e</sup> cycle</b>	
1- « Formaliser dans le RI les modes de fonctionnement du CSI en précisant que l'encadrement du doctorant ne peut en faire partie »	Le nouvel arrêté du 26 août 2022 modifie la composition et la fréquence de réunion des comités de suivi de thèse (CSI) ce qui implique une évolution importante de la façon dont ils étaient réalisés au sein de SPIM jusqu'à présent. De nouvelles règles de fonctionnement des CSI vont être établies et inscrites dans le règlement intérieur de l'ED SPIM après validation par le conseil de l'ED. Un groupe de travail a d'ores et déjà été créé pour établir les nouvelles modalités en termes de composition et de déroulement du CSI. Les résultats du GT devraient être proposés au printemps

<p>2- « Formaliser dans le RI la règle d'encadrement visant à limiter le nombre maximum de doctorants encadrés ainsi que le taux maximum d'encadrement cumulé. »</p> <p>3- « Affirmer son identité en tant qu'école doctorale ainsi que son indépendance de fonctionnement vis-à-vis des unités de recherche et augmenter sa visibilité en organisant tous les ans par exemple : une « Journée Recrutement ED SPIM », pour l'audition de tous les candidats sur CD, et une « Journée Scientifique ED SPIM », pour la présentation des travaux de recherche des doctorants. »</p>	<p>prochain au conseil de l'ED pour une mise en application pour l'ensemble des doctorants de l'ED SPIM dès mai 2023.</p> <p>Une réflexion sur les règles d'encadrement des doctorants sera menée courant 2023 afin de limiter autant que faire se peut le nombre maximum de doctorants encadrés par chercheur ou enseignant-chercheur. Un groupe de travail sera probablement constitué afin de mener à bien cette réflexion et les résultats seront proposés et validés au conseil de l'ED puis retranscrits dans le règlement intérieur.</p> <p>La direction de l'école doctorale veillera à la mise à jour annuelle des conventions individuelles de formation des doctorants lors des inscriptions et réinscriptions. Une sensibilisation de tous les acteurs (doctorants, encadrants et ED) sera menée en ce sens en début d'année en distinguant bien plan individuel de formation et convention individuelle de formation. Nous formaliserons la mise à jour de la convention individuelle de formation dans notre règlement intérieur.</p> <p>Nous envisagerons la création d'un groupe de travail dédié à l'amélioration de l'indépendance de fonctionnement vis-à-vis des unités de recherche ainsi qu'au renforcement de l'identité de l'école doctorale. Des modifications pourront ainsi être envisagées concernant notamment le mode de recrutement des doctorants sur les supports gérés par l'ED (MESRI, région). Le groupe de travail devra également proposer des améliorations concernant l'identité de l'ED en coordonnant, par exemple, des animations scientifiques.</p>
--	---